MARDI, 15 JUILLET 1856. N° 79. — DIXIÈME ANNÉE.

PRIX D'ABONNEMENT, payable d'avance : Pour le canton et toute la Suisse, franc de port, 12 francs pour un an, 6 fr. pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois. — Pour l'étranger le port en sus.
On s'abonne à Sion à la rédaction du COURRIER DU VALAIS; dans les autres endroits aux bureaux des postes.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'INSERTION : 15 centimes la ligne. — Les insertions répétées paient la moitié.
Les lettres, etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.
Les annonces doivent être adressées à la rédaction du journal; leur coût peut être payé en timbres-postes

Journal paraissant les mardi, jeudi et samedi soir.

CANTON DU VALAIS.

(Suite du rapport du forestier cantonal. — Voir les Nos. 77 et 78).

L'état des forêts communales sera nécessairement revu par l'administration forestière supérieure et par les Inspecteurs.

On y joindra le tableau des forêts particulières à titre de complément.

Les sommaires du tableau (litt. *a*) fournissent des indications qu'il n'est pas sans intérêt de mentionner ici.

a) Le produit annuel est présumé, (à raison de 1/2 toise, un 1/3 et un 1/4 de toise selon les situations) s'élève à 84500 toises.

b) Le nombre des ayants-droit est de 15663.

Chaque ayant-droit possède donc en moyenne 17 seiteurs de forêt.

c) Chaque ménage (16500 env.) a droit à une production annuelle de cinq toises et un quart.

d) On a coupé en 1855, 20716 toises de bois verts, pour affouages et constructions, et pour le même usage on a utilisé 9992 toises de bois morts.

Chaque ayant-droit a donc consommé hors des forêts communales 1 1/4 toises, de bois vert et 2/3 de toise en bois mort.

e) Les coupes extraordinaires se sont élevées à 8200 toises env.

f) La valeur des bois confisqués au profit de l'Etat porte 12485 francs.

g) La réserve, après déduction des coupes extraordinaires, est de 54105 toises, soit le 64 p. 0/0 du produit total des forêts communales.

h) La réserve réelle, après défalcation des bois morts (qui, naturellement, après le laps de plusieurs années seront à peu près épuisés), est de 44113 toises, c'est-à-dire le 52 pour 0/0 de la production annuelle.

La situation n'est donc pas mauvaise au point qu'une pénurie de combustible soit à redouter en ce moment.

Mais on se bercerait néanmoins d'un espoir chimérique, si l'on se reposait, en toute sécurité, sur la réserve susmentionnée.

Celle-ci est subordonnée aux mesures de conservation qui seront prises pour empêcher la diminution de ce capital productif d'intérêt. Cheminons encore pendant vingt ans comme on l'a fait particulièment depuis 1815—1835, et le capital forestier sera réduit du 20 au 25 p. 0/0.

Ne perdons pas non plus de vue que les coteaux destinés à la reproduction des bois, se dénudent successivement par l'action incessante des pluies, et que les avalanches détruisent chaque année des massifs dont la régénération présente fréquemment des obstacles insurmontables.

Puisqu'il est démontré que les progrès du mal sont rapides, et que les effets d'une bonne administration ne se font ressentir que dans un avenir éloigné, on se gardera bien de toucher à cette réserve que nous devons conserver comme un dépôt précieux, légué par nos ancêtres.

Semis et plantations. — Pépinières.

Aucun semis n'a eu lieu en 1855; la saison était trop avancée pour entreprendre de pareilles opérations après l'entrée en fonctions du personnel attaché à l'administration.

Il est une foule de clairières considérables où des cultures artificielles doivent être appliquées, pour en procurer le reboisement; mais ces travaux sont subordonnés à la cessation complète du parcours dans les lieux où ils doivent être entrepris.

On a commencé, l'automne dernier, une plantation en mélèzes dans la forêt de Sentanière, au-dessus de St-Maurice.

Les travaux ont été interrompus à cause de la rigueur de l'arrière-saison, et ne seront achevés qu'en automne 1856.

Cette culture s'effectue aux frais de l'exploitant, en conformité d'un permis de coupe délivré en 1850.

Le laisser-aller anté-existant et l'opinion assez répandue que les bois résineux ne supportent pas la transplantation, sont des obstacles à des améliorations de ce genre, qu'on ne peut pas vaincre d'un seul jour.

Cependant plusieurs administrations communales nous ont déjà assuré de leur concours pour des plantations à exécuter, dans le courant de cette année. Les conseils de commune, qui montrent du bon vouloir, n'ont certainement pas à craindre qu'on en abuse.

Les ressources restreintes de nos bourses municipales et bourgeoisiales seront prises en sérieuse considération.

L'administration forestière ne perd pas de vue les besoins urgents des populations, en ce qui concerne la jouissance du parcours.

L'interdiction du pâturage des moutons et des chèvres dans la dixième partie des forêts communales est suffisante pour assurer la réalisation de nos projets.

On s'exagère, du reste, d'une manière étrange les frais résultans de cultures artificielles.

La culture des bois est si facile, qu'il suffit, la plupart du temps, d'arracher les mauvais plants pour faire pulluler les bons.

Chaque petit cultivateur se garde bien de laisser ni ronces, ni épines, ni mauvaises herbes dans ses champs.

Pourquoi les conseils communaux n'étendraient-ils pas des soins semblables sur leurs bois?

N'y a-t-il pas une différence énorme entre la valeur d'un seiteur, soit de mélèzes, soit même de daillis, et celle d'un seiteur d'épines, de myrtils ou de bruyères.

Dans toutes les autres industries qui se rattachent à l'agriculture, on fait des efforts inouïs pour obtenir l'accroissement des produits.

On remarque même, parfois, un besoin presqu'indigeste de réaliser les améliorations les plus problématiques.

Les bois seuls forment un contraste frappant avec ce qui les entoure.

Ici, la nature sauvage, paraîtrait-il, doit conserver tout son empire, tandis que partout ailleurs elle fait place à la nature cultivée.

Il n'est cependant pas difficile de démontrer que les productions forestières ont une tendance à la hausse infiniment plus considérable que tous les autres produits.

Les statistiques les plus appréciées en Europe constatent en effet que le prix des propriétés foncières a augmenté, dès le XIVe siècle à ce jour, dans la proportion de 1 à 9, tandis que le prix du bois (évalué en forêt) s'est accru dans la proportion de 1 à 19.

N'avons-nous pas dans le canton des exemples plus frappants encore de cette progression?

Combien pourrions-nous citer de cas où les bois, dont la vente a été effectuée il y a 20 à 25 ans au prix dérisoire de 5, 10, 15 centimes la toise, trouveraient aujourd'hui des acquéreurs, à raison de 10 à 12 francs le moule.

Cette gradation prodigieuse n'est-elle pas là comme un puissant encouragement pour stimuler les administrations communales à l'endroit de la culture de leurs bois.

Que l'on veuille bien examiner maintenant la même question, au point de vue du capital d'exploitation à consacrer pour les améliorations de cette espèce.

(La suite au prochain numéro.)

Dans nos numéros 77 et 78, il s'est glissé plusieurs erreurs dans le rapport du forestier cantonal, que nous nous empressons de rectifier.

Numéro 77.

Ligne 36,	1re col.	Lisez :	auraient-ils, au lieu de :	auront.
50	»	prohibitives,	»	prohibitoires.
8,	2e »	peut,	»	put.
21,	»	la déperdition, et tire et aire.		
55,	»	tracer la ligne, au lieu de :		trouver.
30,	3e »	parmi ceux-ci,	»	parmi ceux.
39,	»	vidange,	»	rechange.

Numéro 78.

Ligne 40,	2e col.	Lisez :	confiés aux gardes.
15,	3e »	lumière, au lieu de :	fumure.

Par arrêté du 12 courant, le conseil d'Etat vient d'établir le ban contre le gros bétail à cornes des districts de la partie inférieure du canton, ainsi que sur ceux des districts de Sion, Sierre, Hérens et Loëche, vû l'épidémie de la surlangue qui y règne depuis quelque temps. On nous affirme que cette épidémie ne présente cette fois-ci aucun symptôme de gravité : des soins attentifs de la part des autorités locales et des particuliers suffiront au complet rétablissement du bétail attaqué.

La ville de Sion est d'une monotonie insupportable en été ; ajoutez à cela la disparution de nos artistes pour le concer de Genève, le séjour des *Mayens*, les eaux, et vous aurez une idée du délaissement de notre pauvre cité. A peine y reste-t-il quelques magistrats à la chaine et deux ou trois avocats en vacance.... Aussi, soupirons-nous après le retour de l'hiver qui nous rendra nos amusements et nos soirées. Avis aux demoiselles !

En attendant, le chiffre des étrangers qui visitent nos montagnes augmente chaque jour; espérons que le beau temps et la saison des eaux nous en amènera un grand nombre. Le chiffre officiel des étrangers aux Bains-de-Loëche s'élevait la semaine dernière à 208 ; aujourd'hui, il a atteint 300. Les touristes ne sont pas compris.

Le gouvernement a été informé de Paris, qu'il sera prochainement pourvu à l'application des 10 millions encaissés sur les 25 millions souscrits pour le chemin de fer.

Correspondance. — Le district d'Entremont vient de faire une perte bien douloureuse; le Bas-Valais s'associera à sa peine : M. l'avocat Maurice Filliez, député au Grand-Conseil, préfet du district d'Entremont, vient de mourir. La mort ne l'a pas pris à l'improviste : il s'est éteint le 10 au soir, vers 10 heures, après une longue et pénible maladie.

Son enterrement a eu lieu lundi, 13 courant; oublions nos discensions sur cette tombe et respectons la mémoire d'un de nos plus dignes magistrats.

Nous apprenons en effet qu'un grand nombre de nos concitoyens se sont rendus aux obsèques de M. le major Filliez et que le conseil d'Etat y a délégué un de ses membres.

Les lecteurs du *Courrier* qui sont abonnés à la *Gazette* auront sans doute remarqué la différence des chiffres du correspondant sédunois au sujet de la question municipale, que nous avons relevée dans notre dernier numéro : première preuve du peu de certitude de son auteur. Au reste, on nous affirme que le rédacteur de la *Gazette* s'est absolument refusé d'insérer cet article, tel qu'il lui avait été remis : nouvelle preuve du peu de convenance de son contenu et de l'inopportunité de cette attaque.

Le Conseil fédéral informe le gouvernement du Valais qu'il a reçu sous date du 7 courant de la légation sarde à Turin, copie d'une nouvelle soumission des sieurs J.-Bapt. Sogno et Antoine Serra, pour le percement du col de Menouve, moyennant la somme de 651,262 francs 55 centimes, avec caution en biens des sieurs susmentionnés.

Le Conseil fédéral demande que des instructions nécessaires soient données le plus promptement possible à M. l'ingénieur de Quartéry.

M. Brunet, membre de la légion-d'honneur et ancien membre de l'assemblée constituante, vient de s'adresser au conseil d'Etat pour obtenir l'autorisation de construire des petits *rail-ways* sur divers points du canton, dans les vallées latérales. — Décidemment on ira au ciel en chemin de fer, avec le temps.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Légion anglo-suisse. — On écrit de Smyrne à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, en date du 28 juillet :

Ce matin nous avons reçu l'ordre de départ pour l'Angleterre. Nos vaisseaux de transport viennent de Constantinople et se trouveront après-demain 30, dans notre port. Nous ignorons quel lieu nous sera assigné en Angleterre pour notre résidencé. Le souvenir que notre légion laissera à Smyrne sera honorable.

La section de l'agriculture du comité de l'exposition suisse pour 1857, dans sa séance du 2 juillet, a décidé de proposer à la direction que les primes à décerner au bétail exposé, soient fixées comme suit: pour les taureaux: fr. 500, 400, 300, 200 et 150; pour les vaches: fr. 400, 300, 200, 100; menu bétail : moutons, chèvres, porcs, etc.: maximum fr. 75, minimum, fr. 20. La distribution de ces prix constituera une somme d'au moins 30,000 fr.

D'après des renseignements publiés par la *Gazette ecclésiastique suisse* on comptait en Suisse avant la réformation 215 couvents d'hommes et 88 de femmes, en tout 303 sans compter les chapitres de cathédrales. La réformation en supprima 182, 144 d'hommes et 38 de femmes ; la révolution ajouta encore à ce nombre 48 suppressions dont 38 fondations d'hommes et 10 de femmes. On constate encore aujourd'hui l'existence en Suisse de 72 établissements religieux et couvents, 32 d'hommes et 40 de femmes.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — Le conseil des Etats a rejeté le renouvellement de délai pour la loi sur les poids et mesures; 25 voix contre 8.

ZURICH. — La grande fête des cadets est fixée aux 2 et 3 septembre. D'après la *Gazette fédérale*, le total de cette armée juvénile s'élèvera à 3,300 hommes. Le 1er septembre aura lieu l'entrée à Zurich de ces jeunes guerriers. Le 2 septembre solennité religieuse dans la matinée; dans l'après-midi promenade militaire à Winterthour et retour à Zurich; le 3, grandes manœuvres de campagne.

— On écrit de Berne à la *Gazette fédérale de Zurich :*

Il est inexact que le général Ochsenbein soit mis à la retraite définitivement et ait reçu une somme de 50,000 fr. à titre d'indemnité. Il a été mis en disponibilité avec trente autres généraux et plusieurs centaines d'officiers, mesure que la réduction de l'armée d'environ 95 mille hommes a rendue indispensable. On ignore encore s'il lui sera accordé de passer son temps de disponibilité en Suisse ou s'il devra, au contraire, se fixer complètement en France.

THURGOVIE. — L'auteur de l'incendie qui a réduit, à Eschlikon, 8 habitations en cendres, est, comme nous l'avons déjà dit, un jeune homme de 27 ans; il aimait la fille d'un campagnard aisé, mais ni les parents ni la fille n'approuvant ses assiduités, on lui signifia à differentes reprises qu'il eût à cesser ses visites. Irrité à l'extrême de cette défense, ce malheureux ne respira plus que vengeance, et il mit le feu. Dès lors les terribles conséquences qu'a eues cet acte criminel, l'ont rendu fou.

SAINT-GALL. — On a arrêté à Buchen, près Rheineck, une jeune fille de 17 ans, qui, pour se venger d'une punition qui lui avait été infligée, a, dans l'espace de deux jours, mis quatre fois le feu à la maison et la grange de son père adoptif. La grange a brûlé avec deux autres encore.

FRIBOURG. — Nous lisons dans le *Chroniqueur* :

« Nous *jouissons* depuis deux ou trois jours d'une température automnale; on se croirait à la fin d'octobre. Un vent âpre et violent, des pluies froides mêlées de grisil, ont succédé brusquement à une chaleur de 25 degrés. Hier matin, le 10 juillet ! les sommités des montagnes voisines étaient couvertes d'une couche de neige et le thermomètre descendait à 2 degrés au-dessus de zéro. »

TESSIN. — On écrit de Gênes, le 1er juillet, que cette ville contribuera au tunnel du Luckmanier pour une somme de 15 millions, et le gouvernement piémontais pour 10 millions. Les 45 millions qui sont encore nécessaires seront fournis par voie de souscription en France, en Piémont et dans le canton du Tessin.

GENÈVE. — Jeudi, la seconde journée de fête de la Société helvétique de musique a commencé par la séance des membres de la Société, tenue sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Bonnet

qui l'a ouverte par un élégant discours dans lequel il a fait ressortir l'influence de la musique, les jouissances de l'harmonie et les souvenirs qu'elle laisse dans les cœurs. L'orateur a ensuite remercié les Confédérés qui avaient répondu à l'appel du comité de Genève, tout en regrettant que la fête chorale de St-Gall ait privé la réunion de Genève du concours d'utiles sociétaires; les Vaudois présents ont été l'objet des remerciements particuliers de M. le président du comité central: « Que nos chers voisins, les Vaudois, a dit M. Bonnet, sachent bien que ce sont eux, par leur empressement à nous « seconder, qui nous ont permis d'espérer le succès de notre entre- « prise. Nous ne l'oublierons jamais et nous saurons dans l'occasion « leur prouver qu'ils n'ont point à faire à des ingrats. »

La reception de candidats et le choix du prochain lieu de fête ont ensuite occupé l'assemblée. A la votation au scrutin secret et par 59 votes sur 69 votants, la ville de Zurich a été désignée; St-Gall a eu 9 voix et Neuchâtel 1.

A 10 heures et demie a eu lieu, dans le temple de St-Pierre, la répétition du grand concert sacré qui s'est produit hier vendredi; l'exécution de la symphonie et de l'oratorio d'*Elie* ont été extrêmement remarquables.

La journée de jeudi s'est terminée à la villa Bartholony où une réception princière a été faite aux invités.

« De six heures à la nuit, dit le *Journal de Genève*, les airs de plusieurs corps de musique, les chants de l'Union chorale, la promenade sous ces magnifiques ombrages en face du lac qu'animaient une foule de bateaux pavoisés et bientôt illuminés, des régattes, des buffets enfin abondamment servis ont rempli ces moments trop rapidement écoulés. A la nuit, l'illumination s'est étendue partout et un charmant feu d'artifice applaudi avec enthousiasme et les lueurs des feux de Bengale ont terminé cette charmante réunion. De 8 heures et demie à 10 heures du soir, le coup d'œil était véritablement féérique, et au retour, les deux quais presque entièrement illuminés complétaient un spectacle qu'il n'est pas donné à beaucoup de villes de pouvoir offrir à leurs habitants comme aux étrangers. »

Le concert sacré donné, vendredi, à l'église de St-Pierre, a réussi de la manière la plus complète et a fait le plus grand éloge des exécutants et de leurs directeurs, MM. Pepin, Wehrstedt et Grast.

Les fêtes du concert helvétique ont pris fin samedi. Le petit concert, un banquet et le bal composaient le programme de la journée de clôture. Au banquet, M. le Dr Senn a porté la santé de Mme B. C. (de Lausanne); ç'a été dans toute la salle une animation impossible à décrire et Mme B. s'est vue soudain couverte de bouquets qui lui étaient lancés de toute part. Le bal a été très brillant; la décoration de la salle a été de bon goût et rehaussée par l'éclat de 800 becs de gaz. Un assez grand nombre d'officiers y assistaient, parmi lesquels plusieurs de nations étrangères, et leurs costumes brillants et variés contribuaient pour leur part au charme du coup-d'œil. La population affluait aux abords du bâtiment électoral, où avait lieu le bal de la Société.

— L'illustre historien Michelet vient d'arriver à Genève. Il se propose, dit-on, de passer l'été dans les environs de Montreux avec sa famille.

NOUVELLES ETRANGERES.

France.

(Corresp. part. du journal de Genève.)

9 juillet. — Vous connaissaiz les bruits qui ont couru sur l'entrevue qui devait avoir lieu entre l'empereur Napoléon et l'empereur d'Autriche. Le *Moniteur* les dément en ces termes:

« Plusieurs journaux, en France et à l'étranger, répètent depuis quelque temps et cherchent à accréditer la nouvelle que l'empereur doit se rendre prochainement à Arenenberg, et de là à Bregenz pour y rencontrer l'empereur d'Autriche. Cette nouvelle n'a aucun fondement. »

Le *Moniteur* aurait-il dit cela il y a huit jours.

Le *Moniteur* publie en même temps la dépêche suivante du vice-amiral Tréhouart, commandant en chef l'escadre de la Méditerannée, en date du 6 juillet:

« Hier, 5 juillet, l'évacuation définitive de la Crimée a eu lieu. M. le maréchal Pélissier a pris passage sur le *Roland*, qui a fait route le même jour.

« La *Bretagne*, qui vient de mouiller à Beïcos, est partie de Kamiesch avec les derniers bâtiments qui s'y trouvaient et qui arriveront demain dans le Bosphore. »

C'est après-demain (vendredi) que doivent avoir lieu, à Londres, les interpellations de lord John Russel sur l'état actuel des affaires italiennes. On dit le ministère aussi embarassé pour répondre qu'il l'était il y a un mois.

Le prince héréditaire et la princesse de Prusse doivent être arrivés aujourd'hui en Angleterre.

Le *Times* nous apprend que les capitulations vont être décidemment abolies en Turquie. Vous savez que l'on donne ce nom aux traités particuliers que chaque grande puissance européenne a contractés avec la Porte, traités d'après lesquels les sujets ressortissants de ces puissances sont jugés, en cas de délit, non d'après les lois turques, mais d'après celles de leur pays. Un pareil système équivaut en réalité à une impunité plus ou moins déguisée, et si vous consultez tous ceux qui ont vécu à Constantinople, ils vous diront que, lorsqu'un délit a été commis par quelque bandit soit-disant chrétien, il est à peu près impossible d'arriver à le faire punir. Chaque ambassade met en effet son honneur à sauver ses ressortissants, quels qu'ils soient: on fait ainsi preuve de force et d'influence. C'est fort bien; mais, avec ce beau système, toute police est impossible, et l'autorité turque est un objet de risée. On veut donc changer cela... Mais que mettre à la place? Les lois turques? Mais alors quel Européen voudra courir la chance de recevoir une cinquantaine de coups de bâton sur la plante des pieds par ordre d'un cadi? Evidemment c'est impossible..... Hors de là que peut-on indiquer? Des tribunaux mixtes? Oui, mais quelle sera la police qui agira sous les ordres de ces tribunaux? Personne n'en sait rien, et ce n'est pas là qu'éclate le moins ce triste gâchis dont la Turquie nous donne aujourd'hui l'exemple.

La duchesse d'Orléans vient d'envoyer 15,000 francs, en son nom et en celui de son fils, pour être versés dans la caisse des inondés.

A la suite d'une condamnation, la *Revue franco-italienne*, journal assez inoffensif, vient d'être supprimée.

10 juillet. — S'il faut en croire certains renseignements, M. Walewski, dont le voyage à Vienne a été tant de fois annoncé, puis démenti, annoncé de nouveau pour recevoir un dementi plus affirmatif, serait cependant attendu demain ou après-demain dans cette capitale: après quoi il irait visiter Stuttgardt, Carlsruhe, Berlin, Dresde et Munich.

Nos récoltes s'annoncent bien généralement, car je ne parle point ici des sinistres isolés qui, sur différents points, ont compromis leur avenir: ce ne sont que des accidents fâcheux sans doute, mais enfin qui sauraient avoir qu'une influence locale. Donc, en somme, on s'attend à un résultat assez favorable. Toutefois, l'oïdium commençait à se développer de nouveau avec assez d'intensité dans le Bordelais; la Bourgogne, jusqu'ici, en paraît exempte et nous promet une vendange abondante.

Les désastres des inondations commencent peu à peu à se réparer; toutefois, une lettre de voyageurs que j'ai sous les yeux, fait le tableau le plus navrant des bords de la Loire, surtout entre Orléans et Tours. Ce serait, dit mon correspondant, au-dessus de toute description, et les journaux n'ont pu approcher de la réalité dans les nombreux récits qu'ils ont faits de cette épouvantable catastrophe.

Hier, j'ai vu de mes yeux l'impératrice se rendre au Théâtre-Français, où jouait Mme Arnould-Plessy; elle a été accueillie, comme toujours, par les acclamations de la foule empressée aux abords du théâtre; elle s'est montrée, comme toujours, aussi aimable et gracieuse. Sa santé paraît maintenant excellente. Vous savez que le bruit d'une nouvelle grossesse est positivement démenti.

La question italienne revient sur l'eau. On m'écrit de Marseille que plusieurs courriers de légation, porteurs de dépêches émanant de divers Etats secondaires de la péninsule, à la suite d'un banquet offert à des officiers de Crimée, ont laissé transpirer quelque chose du contenu des dites dépêches *Quid non ebrietas designat?* Si l'on doit ajouter foi à ces indiscrétions, il ne s'agirait rien moins que d'un coup d'Etat ou d'une révolution, non-seulement à Parme et à Naples, où la situation est tendue outre mesure, mais à Rome même où le parti républicain fourbit ses armes dans l'attente du départ de l'armée d'occupation. Plusieurs des gouvernements inquiets et menacés, n'ayant pu s'entendre, à ce qu'il paraît, sur la formation d'une ligue italienne au dehors du Piémont, ont résolu, assure-t-on, d'en référer à la France et à l'Autriche, à la condition que l'Angleterre serait exclue de cet arbitrage. On invoque les empêchements du protestantisme et la propagande biblique des Anglais comme motif de suspicion légitime. Un des griefs politiques du saint-siége et du roi de Naples contre le gouvernement de Sardaigne, c'est l'entente du cabinet de Turin avec lord Palmerston, à laquelle on suppose une grande portée. On a même répandu le bruit dans l'Italie méridionale que le Piémont voulait se séparer du saint-siége, et que M. de Cavour pactisait avec le schisme!! A Naples, des pièces

d'argent à l'effigie de Victor-Emmanuel ont été transpercées à coups de stylets, par de braves régicides.... en effigie.

L'Espagne, moins sage que l'Italie, est plus prompte à porter la main, non pas à la garde de l'épée, mais au manche du poignard. C'est ce que disait récemment un des administrateurs du Crédit mobilier espagnol, par qui j'ai souvent des nouvelles: « L'Italie, disait-il, est plus morcélée comme territoire; l'Espagne est plus divisée comme partis. Il y a, à la rigueur, un parti italien; il n'y a pas de parti espagnol proprement dit. L'Italie a compté des révolutionnaires désintéressés parmi ceux qui combattaient pour sa cause; en Espagne, les chefs prétendus conservateurs sont plus ambitieux peut-être et moins désintéressés à coup sûr, que les chefs du parti radical. L'Italie peut un jour renaître; l'Espagne aura bien de la peine à ne pas mourir. »

Les fêtes qui se préparent à Marseille pour la rentrée en France du maréchal Pélissier seront splendides. On ne s'est pas contenté de faire venir de Paris une partie du matériel des fêtes du gouvernement: M. Bied, le grand ordonnateur de la pyrotechnie, est allé lui-même à Marseille pour présider à l'illumination du port, qui doit se refléter dans la mer et produire un effet magique. L'empereur a adressé, dit-on, ces jours derniers une lettre autographe au maréchal Pélissier, qui voulait, après la victoire, se dérober absolument au triomphe. Les empereurs romains n'aimaient pas décerner les ovations militaires aux généraux vainqueurs, dont ils redoutaient la popularité. Sous Napoléon III, les maréchaux Canrobert et Pélissier, aussi modestes que braves, auront triomphé par ordre.

11 juillet. — Le *Moniteur* de ce matin confirme l'impression pénible produite en haut lieu par la mort imprévue de M. Fortoul. Un décret, daté de Plombières, ordonne que « en considération des services éminents de ce ministre, » les frais de ses obsèques seront supportés par le Trésor public. Le Sénat de son côté, dont M. Fortoul venait tout récemment d'être nommé membre, s'est associé par l'organe de son président, M. Troplong, aux regrets excités par ce douloureux événement, et une partie considérable de ses anciens collègues doivent assister demain à ses funérailles, qui auront lieu à St-Thomas-d'Aquin, sa paroisse, avec toute la pompe et les honneurs dus à la position éminente du défunt.

Le Sénat a adopté, comme vous savez, à l'unanimité la loi de régence. La discussion a été très-longue; mais en résumé, dit l'*Indépendance belge*, le projet primitif n'a subi que des modifications peu importantes (le Sénat et le gouvernement s'étaient mis préalablement d'accord). Ainsi on a substitué à la défense pour la régente de convoler en secondes noces, la condition de la déchéance si elle s'y résolvait définitivement. On a insisté sur ce point que, à défaut de l'impératrice, les princes du sang ne sont point régents de plein droit; mais que la régence n'est devolue à celui qui doit l'exercer, que par la délégation qui lui en est faite conformément à la volonté de l'Empereur. Pour prévenir tout interrègne du pouvoir, on a établi très-formellement, qu'à défaut d'un prince français propre à exercer la régence, les ministres en fonctions se forment en conseil et gouvernent jusqu'au moment où le régent est nommé. Enfin, on a ajouté un article pour pourvoir au remplacement des membres du conseil de régence, dont la place serait vacante par mort et démission. On assure aussi que, par compromis entre les deux pouvoirs qui collaboraient au senatus-consulte, il a été décidé que: Ne pouvaient faire partie du conseil de régence que les princes du sang *désignés par l'empereur*.

On ajoute à ces détails qu'un sénateur avait demandé que le régent prêtât le serment spécial *de respecter le concordat*. Après une assez vive discussion, la motion a été écartée comme inutile, puisque le concordat est considéré comme une des lois fondamentales de l'empire.

La façon dont les procès sont conduits à Naples a scandalisé jusqu'à l'*Univers* lui-même. Il est vrai que, cette fois-ci, on a torturé des religieux et des prêtres, et que l'*Univers* n'entend pas raillerie sur ce sujet-là. Il semble que des laïques seraient tout aussi dignes d'intérêts; mais, quel que soit le motif qui ait poussé l'*Univers*, ses interpellations au gouvernement napolitain n'en sont pas moins vigoureuses, et peut-être amèneront elles de nouvelles révélations sur les procédés dignes du moyen âge qu'emploie la police des Deux-Siciles pour arriver à découvrir des complots.

Comme vous le comprenez, de pareilles révélations ne sont pas faites pour calmer les esprits en Italie, et l'agitation, quoi qu'on en dise, continue à se propager, sous l'influence à la fois des souffrances intérieures et de l'appui que les populations italiennes attendent de l'Angleterre et du Piémont.

12 juillet. — Le *Moniteur* publie une dépêche de Bucharest, en date du 9 juillet, portant que le prince Stirbey a donné sa démission des fonctions d'hospodar de la Valachie.

Une dépêche de Londres, en date d'aujourd'hui, nous apprend que lord Clarendon a déclaré, à la Chambre des Lords, que les déclarations faites par les envoyés russes aux conférences de Paris faisaient espérer, de la part du czar, une amnistie plus large en faveur des Polonais.

Italie.

Le roi de Naples a ordonné de suspendre momentanément le procès qui se poursuit dans sa capitale; c'est un acte de condescendance envers la cour de Rome, afin que les condamnations qui pourraient être prononcées contre les religieux impliqués dans ce procès et les sévices dont ils ont eu à se plaindre n'aigrissent pas les relations avec le Saint-Père.

Les journaux de Turin publient deux adresses émanées de la population toscane, et adressées, la première à M. de Cavour, la deuxième au maire de Turin, « pour le remercier de l'hospitalité donnée aux Tables mortuaires des Toscans tombés en 1848 pour la défense de l'Italie. » L'adresse à M. de Cavour porte que, par la part qu'il a prise aux travaux du congrès, ce ministre a ouvert à l'Italie une voie nouvelle. L'adresse au maire se termine ainsi: « Vienne le jour, et nous le hâtons de tous nos vœux, où la splendeur de la vie libre rayonnera aussi pour nous, et les Italiens de Florence sauront prouver aux Italiens de Turin que, dans leur cœur, est profondément gravée l'accolade que se sont donnée les deux villes sur la pierre sacrée des trépassés dans une guerre sainte et commune. »

Les étudiants de Turin ont envoyé une adresse aux rédacteurs des journaux anglais pour avoir défendu la cause de l'Italie

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les explications promises par le ministère anglais sur la situation de l'Italie ont été renvoyées lundi 14 courant.

Vienne 12. — L'impératrice d'Autriche est accouchée ce matin d'une princesse (c'est la seconde).

13. — Large amnistie pour les délits politiques. Leurs biens seront rendus à beaucoup de Hongrois et de Transylvains.

Madrid 13. — Crise ministérielle. Les désordres qui avaient éclaté dans les provinces de l'Estramadure sont réprimés.

E. Gay, gérant.

ANNONCES.

L'*Hôtel du Soleil*, à St-Nicolas, dans la vallée de Viège, entièrement réparé à neuf et tenu par Tichelli Rudolph, est ouvert depuis le 25 juin dernier.

Les PILLULES DE SANTÉ, si avantageusement connues, de M. *James Morison*, se trouvent en dépôt à la pharmacie Muller et Tavernier, à Sion. 3—3

Une nouvelle foire aura lieu au Vald'Illiez (Valais), le troisième lundi d'avril de chaque année. 3—3

SION. — IMPRIMERIE DE DAVID RACHOR.